

VIOLENCES SEXUELLES SUR LE TERRAIN



**POUR UNE PRISE DE CONSCIENCE
COLLECTIVE ET UNE MEILLEURE
PRÉVENTION DES RISQUES
EN SCIENCES SOCIALES**



SOMMAIRE



1. Récits de violences
2. Qu'est-ce qu'une violence sexuelle ?
3. Vous avez dit « terrain » ?
4. Dispositions légales et disciplinaires
5. Comment faire face ?

AUTRICES

Séphora Besançon, Chloé Chassagnac, Andrea Charignon, Isabelle Clair, Jérôme Courduriès, Marion Duquet, Lucille Florenza, Emma Frison, Marine Gardeur, Riwanon Gouez, Laurence Hérault, Sarah Kerboas, Lora Labarère.

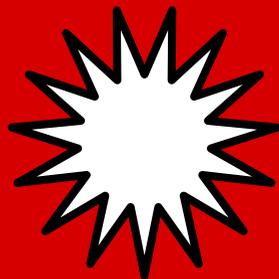
CRÉDITS ET SOUTIENS

Cette brochure a reçu le soutien de l'Université de Toulouse Jean-Jaurès, de la Mission pour la place des femmes au CNRS, du GIS-Institut du Genre (CNRS), de la Cellule de Veille et d'Information sur le Harcèlement Sexuel de l'EHESS, de l'EUR « Sciences sociales du Genre et de la Sexualité » (EHESS), du Laboratoire Interdisciplinaire Solidarités, Sociétés, Territoires (LISST – CNRS, EHESS, Université Toulouse Jean Jaurès, ENSFEA, INU Champollion), de l'Institut d'Ethnologie et d'Anthropologie Sociale (IDEAS – CNRS, Aix-Marseille Université), de l'Institut de Recherche Interdisciplinaire sur les Enjeux Sociaux (IRIS – CNRS, EHESS, Université Sorbonne Paris Nord, INSERM), du laboratoire Travaux et Recherches Archéologiques sur les Cultures, les Espaces et les Sociétés (TRACES – CNRS, Université Toulouse Jean-Jaurès, Ministère de la culture) et du Centre Norbert Elias (CNE – CNRS, Avignon Université et Aix-Marseille Université).

Crédits graphiques : Studio ABNL - Salomé Garra & Mallaury Cantagrel - studio4bnl@gmail.com

Crédits typo : *Publifuor* du Groupe de recherche Crickx, *Amaranth* de Gesinne Todd

RÉCITS DE VIOLENCE



Trigger warning : les deux pages suivantes contiennent des témoignages d'expériences sur le terrain et donc des mentions explicites de violences sexuelles.

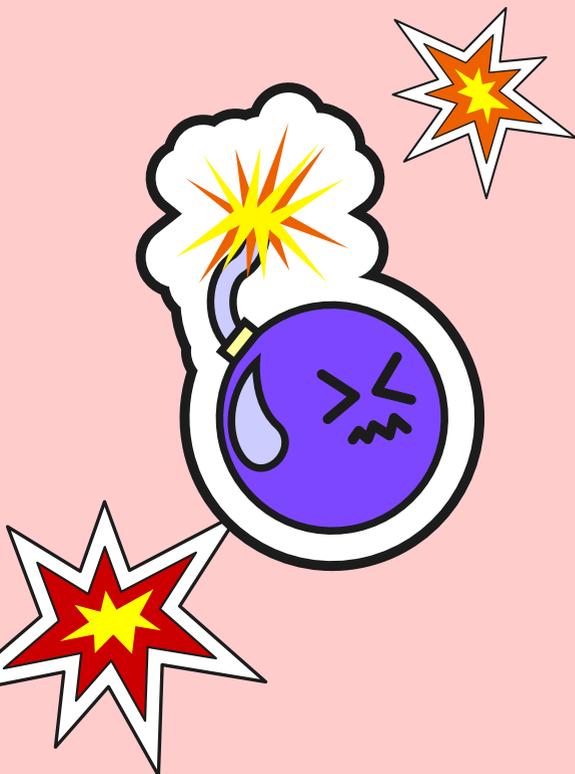
« D'abord, j'étais malade et épuisée à la fin de deux mois de terrain. Ensuite, j'aurais aimé pouvoir dire "non" de manière subtile pour ne pas faire de vague, mais je ne maîtrisais pas assez la langue de mon interlocuteur. J'avais le sentiment d'être redevable envers sa famille qui m'hébergeait. [...] Enfin, je me trouvais seule avec lui dans un endroit reculé. J'étais dépendante de lui pour me déplacer, à la fois pour retourner chez lui où se trouvaient toutes mes affaires, mais aussi pour partir et rejoindre la capitale du pays. »

« À la fin de l'entretien, vous vous levez tous les deux et cet homme appelle un des serveurs pour lui demander de vous prendre en photo [...] l'homme t'attrape par la taille – tu sens sa main qui frôle ton sein gauche – et te colle contre lui. Tu es pétrifiée. Il connaît beaucoup de monde et tu ne sais pas comment il réagira s'il se vexe. Finalement tu te dis que tu n'aurais pas laissé passer ça si cela avait été ta vie "normale", en dehors du terrain. »

« Sur mon dernier chantier de fouille, j'ai subi, comme bien d'autres filles, les avances de mon superviseur, qui a clairement manifesté son envie de coucher avec moi. Mais par "naïveté" comme on m'a dit, je n'ai pas compris tout de suite. [...] J'ai ensuite été prise dans un cercle vicieux, entre sous-entendus gênants et traitements de faveur, malgré les refus successifs de ma part. Progressivement, le groupe a fini par me rejeter [...] car à leurs yeux je n'ai pas refusé les avances assez tôt et avec assez de "fermeté". »

« Récemment, un collègue que je connais bien n'a pas su réagir face à une doctorante qui a été agressée sur son terrain. Il a dit [...] que si elle veut rester sur son terrain c'est ok, et que si elle veut partir aussi c'est ok. C'est mou ! [...] Alors même qu'on sait qu'une personne qui se fait agresser, et qui est en état de choc, ne peut souvent pas décider seule. À un moment, il faut agir, prendre en charge. »





« Après tout, j'avais eu l'intuition. Je n'aurais pas dû y aller. [...] l'enquête de terrain fait partie de notre travail ; sur le terrain nous sommes des travailleuses. Mais notre travail ne nous forme pas. C'est révoltant qu'après cinq années passées sur les bancs de l'université, on ne nous ait jamais dit ça [...] : que si on reste en entretien simplement par peur de "gâcher" son terrain, c'est sans doute qu'il vaut mieux partir ? »

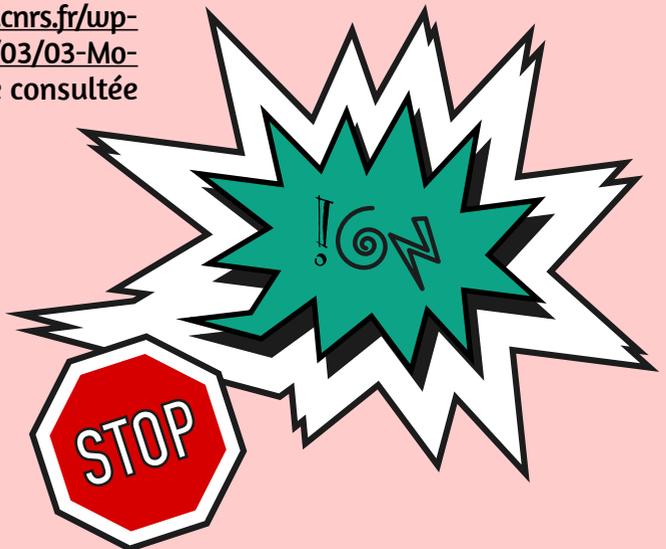
« Lorsque je suis rentrée en titubant à l'institut, cette terrible nuit, couverte de bleus et meurtrie, mes collègues se sont montrés peu compréhensifs. On m'a conseillé de ne pas aller à la police, car cela pourrait causer des problèmes pour notre projet de recherche. »

À l'exception de l'avant-dernier (publié par Cynthia Mahmood, 2009), ces témoignages ont été recueillis et diffusés anonymement par des collectifs impliqués sur le sujet : le Blog d'Auto-Défense contre les Agressions Sexistes et Sexuelles dans l'Enquête en Sciences Sociales (Badasses), le Tumblr de Paye ta trueller (collectif pour l'égalité dans l'archéologie francophone), le fanzine d'anthropologie Musiquer (n°2, 2023).

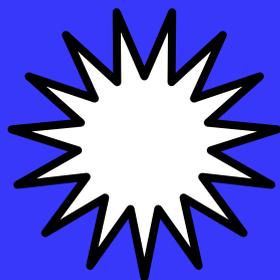
« Deux ans après le viol, je suis allée porter plainte. Policier, médecin, juge d'instruction... toujours cette même question : "pourquoi avoir attendu si longtemps ?". Je me suis entendu répondre : "il avait le pouvoir de fermer toutes les portes de mon terrain de recherche. Je ne voulais pas lui permettre de compromettre encore plus mon travail". »

TEXTES ACADÉMIQUES FONDÉS SUR DES RÉCITS DE VIOLENCES SEXUELLES SUR LE TERRAIN

- + Cecile Cuny, 2020, « Violences sexuelles sur un terrain d'enquête », *Nouvelles questions féministes*, n°39, p. 90-106.
- + Cynthia Mahmood, 2009, « India's Shame: The Personal Ordeal of Cynthia Mahmood » : https://www.vidhia.com/Historical%2C%20Political%2C%20Philosophical%20and%20Informational/India%27s_Shame_-_Cynthia_Mahmood.pdf (page consultée le 11 février 2025).
- + Eua Moreno, 2024 [1995], « Viol sur le terrain. Réflexions d'une survivante », *Cahiers du genre*, n°77, p. 37-72, <https://cahiersdugenre.cnrs.fr/wp-content/uploads/2025/03/03-Moreno-MEP-1.pdf> (page consultée le 11 février 2025).
- + Virginia Romero Plana & Luz Martínez Santamaría, 2021, « Violencia sexual en el trabajo de campo : autoetnografía a dos voces », *Revista interdisciplinaria de estudios de género de El Colegio de México*, n°7, en ligne.
- + Megan Steffen, 2021, « A Mystery in the Archives: The Historiography of Denial, Henrietta Schmerler's Rape and Murder, and Anthropology's Project of Prevention », *American Anthropologist*, n°123, p. 767-779.



**QU'EST-CE
QU'UNE VIOLENCE
SEXUELLE ?**



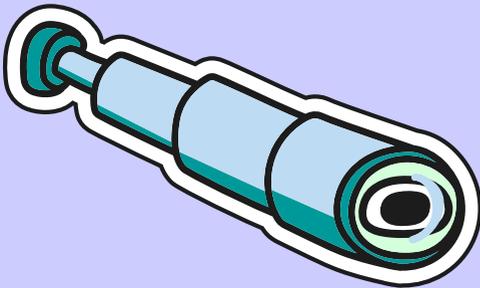
Faire l'objet de sous-entendus insistants, de demandes répétées de rapports sexuels, de chantage, de menaces, en face-à-face ou en ligne... se faire siffler, traiter de « pute », de « pédé », subir des contacts physiques non souhaités – un baiser, une caresse sur l'épaule, dans le cou, sur les fesses, la poitrine, les parties génitales... se sentir obligé·e d'y répondre, de donner quelque chose de soi pour que le harcèlement prenne fin, pour qu'il ne dégénère pas, pour que la relation d'enquête se poursuive malgré tout, pour que le CDD ou la vacation ne soit pas remis en question... ne pas dire « non » par incompréhension, par peur, par honte – voire par habitude puisque de nombreuses femmes ont intériorisé la norme sociale du don de leur corps contre de l'argent ou de la reconnaissance. Ce sont des situations de violence sexuelle qui peuvent être les premières étapes de violences plus graves encore, comme le tabassage ou le viol.

LES VIOLENCES SEXUELLES SONT MULTIPLES

et elles se manifestent dans tous les espaces de la vie. Une caresse non consentie ou une injure ne sont pas des violences anodines : elles déstabilisent leurs victimes et leur donnent le sentiment de ne pas être à leur place, de se trouver en danger là où la violence s'est manifestée et où elle est susceptible de se reproduire, de s'aggraver. Elle a également de fortes chances de résonner avec des expériences antérieures et de faire réémerger des traumatismes enfouis ou inconsolables.

LES FEMMES SONT LES PRINCIPALES CONCERNÉES

particulièrement quand elles sont jeunes, mais un homme jugé non conforme à ce que doit être un « vrai » homme (en raison de son apparence, de son homosexualité réelle ou supposée) ou une personne troublant la binarité du genre sont susceptibles d'être des cibles. Le handicap ou encore une position dominée dans les rapports de race peuvent également favoriser le passage à la violence.

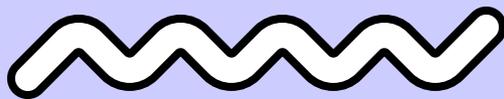


LES VIOLENCES SEXUELLES ATTAQUENT L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE, LA SANTÉ MENTALE ET LA VIE PROFESSIONNELLE DES VICTIMES

Aux effets habituels de la violence se mêlent, au travail, le risque de la mauvaise réputation qui met en danger la recherche, l'image professionnelle et la carrière. La précarisation des métiers scientifiques est un facteur de risques supplémentaire, en raison d'une plus forte dépendance à la réussite de la recherche ainsi qu'aux titulaires, et en raison de moindres ressources matérielles.

DIRE LA VIOLENCE SEXUELLE EST TRÈS DIFFICILE ET RISQUÉ

Mal prise en charge par la justice, les institutions et la formation universitaire, la violence sexuelle engendre plus souvent le repli sur soi que la dénonciation. Touchant à l'intimité des personnes, elle les déshabille dès qu'elle est évoquée et les réduit à des corps. La sortie du silence peut être la cause de nouvelles violences, en particulier le déni, la rumeur, l'exclusion, les représailles, la mise en accusation.



***VOUS AVEZ DIT
« TERRAIN » ?***



DE QUOI S'AGIT-IL ?



LE TERRAIN DÉSIGNE L'ENSEMBLE DES LIEUX, DES MILIEUX ET DES CONTEXTES

où se déroule une enquête en sciences sociales. C'est le centre névralgique des pratiques empiriques. Lieu concret de fouilles, d'observations et de recueil des données, il fournit un matériel de réflexion, une terre pour cultiver des idées.

IL DÉPASSE LA SIMPLE NOTION DE LOCALISATION

du fait qu'il implique les chercheur·euses dans des relations interpersonnelles, souvent longues et dans lesquelles le corps et la subjectivité sont toujours engagés. C'est pourquoi il ne peut se réduire à un simple cadre de récolte de matériau, comme si celui-ci était extérieur aux relations qui s'y établissent : il influence, façonne le processus même

de recherche et ses conditions de réalisation. Et tout ce qui s'y passe se mêle au reste de la vie de manière souvent inextricable.

Les méthodes employées en solitaire ou en collectif, peuvent être qualitatives (entretiens, observations participantes, ethnographie), quantitatives (questionnaires administrés au téléphone, en ligne ou en face-à-face), ou relever de la fouille archéologique.

ESPACE-TEMPS ENCHANTÉ, EXOTISÉ, ROMANCÉ, IMAGINÉ, FANTASMÉ

le terrain semble situé loin de tout risque de violences sexuelles, qui est le grand absent des formations. Or, le risque existe, là comme ailleurs et, à certains égards, plus qu'ailleurs. Car le terrain peut obliger au partage d'intimité et à s'adapter coûte que coûte. L'engagement, la méconnaissance et la volonté d'intégration conduisent certaine·s chercheur·euses à ne pas savoir dire « non » en raison d'un manque de maîtrise des codes sexuels en vigueur dans le milieu étudié – à l'étranger ou dans un groupe social

éloigné de soi-même. On peut être invité·e et avoir intérêt à « rester » chez ses interlocuteur·ices sur le terrain afin de produire des données relevant de l'intime. On peut penser que des relations d'enquête en ligne seront exemptes de violence alors que l'anonymat ou la distance physique peuvent au contraire désinhiber l'agression. Sur les chantiers de fouilles programmées, la vie en collectivité favorise la proximité physique.

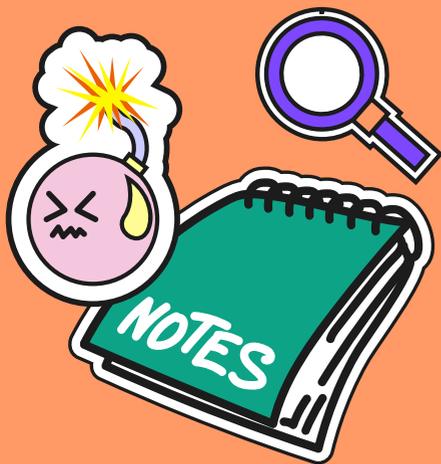
Dans tous les cas, l'injonction à ne pas « rater quelque chose » à cette étape de la recherche qui conditionne toutes les autres peut conduire à des situations dangereuses, qui ne sont pas exemptes de rapports de domination et de violence.

UN CONTEXTE DE TRAVAIL QUI FAVORISE LES VIOLENCES SEXUELLES

LE DÉNI DES RAPPORTS DE GENRE ET DE LA VIOLENCE SEXUELLE

caractérise fortement le milieu académique et participe à accroître les risques de violence en son sein. Là comme ailleurs, tout discours préventif sur la sexualité tend à être évité et les risques sexuels ne sont pas facilement envisagés comme des risques professionnels. Dès lors, la possibilité qu'ils surviennent ne fait que très rarement partie de la préparation au travail de terrain.

Par ailleurs, qu'ils soient d'enquête ou de fouilles, les terrains de recherche sont des espaces propices à des violences sexuelles en raison de conditions matérielles et professionnelles souvent précaires.



La précarité financière, par exemple, oblige certain-es chercheur-euses à accepter des solutions d'hébergement ou de transport peu sécurisées, voire à taire des violences pour préserver une source de revenu ou un contrat.

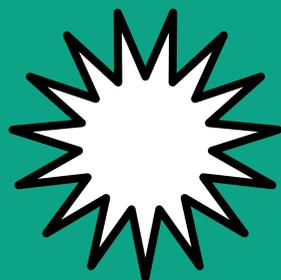
S'ajoutent à cela l'inertie des institutions académiques, la peur d'être marginalisé-e après une dénonciation et l'individualisation des responsabilités, qui culpabilisent les victimes plutôt que de traiter les causes systémiques. La crainte de « rater son terrain », de manquer de données, de passer à côté d'une expérience de formation ou d'être exclu-e des réseaux de recrutement, exacerbée par la compétition dans l'enseignement supérieur et la recherche, pousse aussi les jeunes chercheur-euses et étudiant-es à tolérer des situations inacceptables. Ce phénomène est aggravé par le manque de formation des étudiant-es et de leurs encadrant-es sur les limites à poser, ainsi que par le tabou persistant autour de la sexualité ou des violences sexuelles qui peuvent intervenir sur le terrain, et l'absence de suivi ou d'accompagnement institutionnel.

Ces violences et leur non-dénonciation sont aussi renforcées par des ignorances qu'il est urgent de déconstruire et qui concernent toutes les disciplines. La complexité et l'enchevêtrement des logiques de domination sont souvent minimisés ou mal

compris. Dans l'imaginaire collectif, on perçoit les terrains de fouilles ou d'enquête éloignés (à l'étranger) comme intrinsèquement plus dangereux que ceux qui sont proches ; pourtant, les deux peuvent engendrer des violences sexuelles.

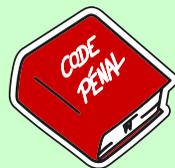


DISPOSITIONS LÉGALES ET DISCIPLINAIRES



Les violences sexistes et sexuelles relèvent du code pénal, du droit du travail et se réfèrent aux chartes éthiques professionnelles des institutions concernées lorsqu'elles existent (textes consultés en 2025).

LA CARACTÉRISATION DES VSS EN DROIT PÉNAL



EXHIBITION SEXUELLE

Attitude consistant à imposer au regard d'autrui tout ou partie d'un corps dénudé, ou un acte sexuel réel ou simulé, dans un lieu accessible aux regards (article 222-32).

VOYEURISME

Fait d'user de tout moyen afin d'apercevoir les parties intimes d'une personne commis à son insu ou sans son consentement (art. 226-1).

OUTRAGE SEXISTE

Propos ou comportements sexistes dans l'espace public (ex. : sifflements, remarques déplacées) qui portent atteinte à la dignité ou créent un environnement humiliant (art. 621-1).

AGRESSION SEXUELLE

Toutes atteintes sexuelles – sans pénétration – commises avec violence, contrainte, menace ou surprise et imposées à la victime, quelle que soit la nature des relations qui existent entre l'agresseur et la victime (art. 222-22).

HARCÈLEMENT SEXUEL

Imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle ou sexiste qui soit portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante (art. 222-33).

VIOL

Tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, ou tout acte bucco-génital commis sur une personne par violence, contrainte, menace ou surprise (art. 222-23).

SOUSSION CHIMIQUE

Administration volontaire de substances psychoactives à l'insu de la victime ou sous la menace, dans le cas où elle vise à commettre un viol ou une agression sexuelle.

Les peines encourues peuvent prendre la forme d'amendes de 90 à 150 000 € et de peines d'emprisonnement de 2 à 30 ans, si des circonstances aggravantes sont reconnues.

TEXTES LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES (ESR)



LE CODE DE L'ÉDUCATION

Impose aux établissements d'enseignement supérieur une obligation de garantir la sécurité et l'intégrité de leurs membres (étudiant·es, chercheur·es, personnels administratifs, et bénévoles) (art. L811-1 et suivants).

Tout établissement d'enseignement supérieur et de recherche doit tout faire pour assurer à ses membres un environnement de travail sûr et prévenir les VSS.

Tout établissement devrait s'être doté d'un dispositif d'écoute et de recueil de signalements de VSS.

Après avoir recueilli les signalements de VSS, les président·es de ces établissements peuvent diligenter une enquête administrative et convoquer une section disciplinaire.

S'il expose son auteur à des poursuites pénales, tout acte relevant de VSS peut donner également lieu à des sanctions disciplinaires au sein de son établissement.

CADRE RÉGLEMENTAIRE DE LA RECHERCHE

Pour tous les types de recherches impliquant une mobilité d'une ou plusieurs personnes sur un terrain d'enquête, les articles L1152-1 et L1153 du Code du travail interdisent le harcèlement moral et sexuel dans les relations de travail.

Les articles L811-1 du Code de l'éducation encadrent les obligations des établissements vis-à-vis de leurs membres en matière de lutte contre les VSS et de recours disciplinaires. Ces dispositions s'appliquent aux chercheur·es en mission organisée par une institution (université, CNRS, etc).

LES DIRECTEUR·ICES DE LABORATOIRE ont la responsabilité de veiller à ce que tou·tes leurs membres soient sensibilisé·es et informé·es à propos des risques inhérents aux VSS sur le terrain d'enquête ou de fouilles, et sur les ressources disponibles en interne ou à l'externe. Le règlement intérieur de certains laboratoires prévoit l'obligation de formation des encadrant·es aux VSS. Certains sont également dotés de référent·es « égalité » qui peuvent être saisi·es sur le sujet.

DE NOMBREUSES INSTITUTIONS ont élaboré des guides de bonnes pratiques et de comportement en mission de terrain. Ces guides proposent un cadre pour prévenir les violences et encourager le respect mutuel, notamment lors des activités prolongées en milieu isolé ou en groupe.

LORS DES FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES programmées, le ou la responsable d'opération doit veiller à la sécurité et protéger la santé physique et mentale des membres de son équipe y compris en dehors du site de fouille lorsque l'hébergement et/ou le transport sont directement organisés et pris en charge pour la mission (art. L4121-1 du Code du travail). Il ou elle doit garantir un environnement de travail exempt de violences et de harcèlement pour les membres de l'équipe dont il ou elle a la charge (art. L1152-1 et L11553-1 du Code du travail).

Pour ce faire, il ou elle doit sensibiliser l'équipe aux risques psychosociaux (RPS) et mettre en place un plan de prévention des risques, incluant des mesures de sécurité contre les violences et harcèlements, et en désignant un·e référent·e de sécurité et de santé. Des procédures de signalement doivent être appliquées en cas de comportements inappropriés.

Dans le cadre des enquêtes en sciences sociales, la Charte nationale de déontologie des métiers de la recherche (2015) impose des règles et des recommandations éthiques garantissant le respect et la sécurité des chercheur·es et des participant·es à la recherche. En matière de VSS, elle oblige au respect des personnes selon les lois françaises, au respect des normes culturelles et des sensibilités locales. Les chercheur·es sont responsables envers les équipes et les participant·es, et doivent s'engager à ne tolérer aucun comportement de violence, de harcèlement ou de discrimination dans leurs interactions avec les participant·es à l'étude ou leurs collègues, ou tout acte bucco-génital commis sur une personne par violence, contrainte, menace ou surprise.

Ressources complémentaires

Code pénal

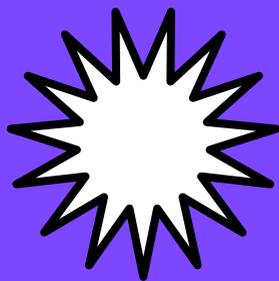
Lutte contre les violences faites aux femmes : Guide : comprendre et agir contre les violences sexistes sexuelles au travail

Lutter contre les violences sexistes et sexuelles dans la fonction publique : Guide des outils statutaires et disciplinaires

Violences sexistes et sexuelles sous relation d'autorité ou de pouvoir : Rapport au gouvernement, 2024.



COMMENT FAIRE FACE ?



Avertissement : Le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche est un espace dans lequel la parole des victimes peut être mal reçue, engendrant ainsi une violence secondaire. Rien, dans les pages à suivre, ne relève de l'injonction ou de l'obligation : il n'y a pas de « bonne manière » de réagir lorsqu'on est victime. En revanche, l'institution et ses acteur·ices doivent prendre leurs responsabilités. Des dispositifs et des outils existent déjà afin de pouvoir laisser émerger cette parole sans reproduire inlassablement le cycle des violences.

AUX PERSONNES AYANT SUBI DES VIOLENCES SEXUELLES SUR LE TERRAIN

ON TE CROIT

Toute violence subie sur le terrain est grave et mérite d'être traitée comme telle. Tout ressenti est légitime.

La victime peut avoir l'impression d'avoir « mal agi » sur le terrain, d'en avoir fait « trop ou pas assez », voire peut-être d'avoir « mal interprété les signes ». Nous l'avons vu plus haut, les conditions du terrain sont propices aux violences. Et la victime n'est jamais fautive ou responsable : le ou la coupable sera toujours l'agresseur·euse, qu'importe la situation.

haite, avec qui elle le veut et dans des conditions acceptables pour elle. Ainsi, il est tout aussi valable de vouloir en faire part autour de soi (encadrement, responsable d'unité, d'UFR, d'école doctorale, collègues et/ou camarades de promo) que de ne pas le faire.

Dans le cas spécifique des violences sexuelles subies sur le terrain, la personne concernée peut voir sa parole accueillie dans des cadres divers : juridique, psychologique, militant, académique... Tous ces cadres peuvent être mobilisés ou pas, en même temps ou non, immédiatement ou de manière différée.

PARLES-EN, SI TU VEUX, À QUI TU VEUX, COMME TU VEUX

Parler ne doit en aucun cas être une injonction ou une obligation. La parole doit être volontaire et consentie. La victime doit pouvoir garder le droit de partager son histoire dans les termes qu'elle sou-

L'UNIVERSITÉ DOIT PROTÉGER ET SOUTENIR

Le laboratoire, l'école doctorale, l'UFR se doivent de fournir de bonnes conditions de travail à leurs agent·es et étudiant·es.

Il est possible que les violences vécues viennent perturber le déroulement du travail de terrain, de la licence à la thèse, ou plus tard.

Quand la victime identifie une personne de confiance à qui parler de la situation, plusieurs recours sont possibles :

La direction du travail de recherche (ou la personne chargée de TD) doit aider à réorienter le terrain voire le sujet si besoin.

À l'université, il existe des cellules d'écoute, des référent-es égalités qui peuvent aiguiller la victime en vue d'une prise en charge administrative voire, si elle le souhaite, porter la parole auprès de l'institution.

A l'université, il est possible d'obtenir des rendez-vous avec des professionnel·les de santé et du travail social (médecins généralistes, psychologues, assistantes sociales...) dans des services dédiés à la santé des étudiant·es.

AUCUNE DONNÉE N'EST INDISPENSABLE

On a souvent l'impression qu'il manque quelque chose, qu'on n'a pas exploré toutes les pistes, rencontré toutes les personnes clés, que le fait de ne pas avoir accès à tel entretien, tel chantier ou collection « incontournable » va condamner la recherche que l'on mène.

Il faut faire confiance à son ressenti : « si on ne le sent pas, on n'y va pas ». Aucun terrain ou entretien ne vaut de mettre en jeu son intégrité mentale et/ou physique. Il y a toujours un autre moyen de produire de la connaissance sur un sujet.

UNE AUTRE ENQUÊTE EST POSSIBLE

Face au manque de formation spécifique, il existe de nombreuses ressources scientifiques pour penser des méthodologies de recherches sur le terrain qui sont attentives aux rapports de domination et à leurs effets sur nos relations professionnelles.

Le collectif **Badasses** (Blog d'Auto-Défense contre les Agressions Sexistes et Sexuelles dans l'Enquête en Sciences Sociales) a constitué une importante bibliographie dans laquelle piocher et il mène des réflexions sur ces enjeux.

Le collectif **Paye Ta Truelle** a mené des enquêtes mettant en lumière les comportements dangereux sur le terrain et a proposé des réflexions et solutions sur ces questions.

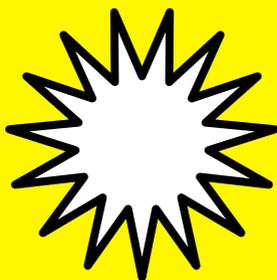
Le **CLASCHES** (Collectif antisexiste de lutte contre le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur et la recherche) fournit de nombreuses ressources pour se défendre, s'informer, témoigner, agir.



CONSEILS AUX PERSONNES QUI ENSEIGNENT ET ENCADRENT

Prendre ses responsabilités et ne pas laisser toute la charge de la pédagogie aux seules collègues femmes, féministes ou identifié-es comme plus au fait des enjeux des VSS.

Se renseigner sur les dispositifs existants dans son université (cellule, référent-es égalité, guide...), les communiquer systématiquement à l'ensemble des personnes susceptibles d'être concernées (étudiant-es, collègues). Identifier toutes les personnes déjà formées et capables de réagir au mieux.



EN TANT QU'ENSEIGNANT-E

Favoriser et systématiser l'intégration, dans les formations, des enjeux méthodologiques et épistémologiques des VSS sur le terrain, et puiser dans la littérature existante des outils adaptés pour prévenir les VSS. Plus largement, questionner les rapports de domination dans le cadre du terrain, discuter du rapport aux risques, prendre en compte la façon dont le terrain est modifié et conditionné par ces paramètres. L'un des espaces à favoriser sont les cours de méthodologie, dès les premiers pas sur le terrain, en licence. Proposer aux enseignant-es d'accompagner les étudiant-es avec une bibliographie et/ou du contenu à ce sujet.

EN TANT QU'ENCADRANT-E

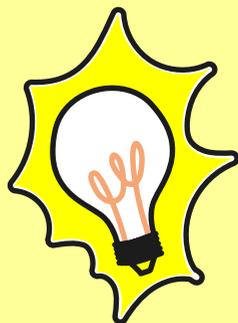
La relation encadrant-e encadré-e exige une attention particulière car il peut s'y jouer des rapports de pouvoir empêchant la libre parole. C'est une posture délicate : il faut être à la fois soutenant-e et empathique, ne pas se réfugier dans des arguments d'autorité ou une posture dominante pour imposer des conditions de terrain. Celles-ci doivent être discutées ouvertement et dans un cadre bienveillant

afin de prévenir et d'éviter les violences sexuelles tout en offrant des conditions propices à l'émergence de récits de violences. Dans ce cas, sans se dédouaner de toute forme d'empathie et de compréhension, l'encadrant-e pourra proposer son expertise et accompagner scientifiquement la personne encadrée, en intégrant les conséquences personnelles, psychologiques et méthodologiques dans le projet de recherche.

AVANT LE DÉBUT DU TERRAIN : EN PARLER

Envisager la survenue de violences sexuelles sur un terrain et en parler ouvertement – c'est un sujet légitime et important dans la relation d'encadrement. Il s'agit de préparer ensemble un « protocole d'urgence » avant le départ, d'évaluer et envisager les risques, sans pousser les étudiant-es ou les doctorant-es à faire des choses avec lesquelles ils ne sont pas à l'aise.

Proposer du contenu et des ressources pour penser le terrain d'un point de vue matériel, pratique et financier.



PENDANT LE TERRAIN : ÊTRE VIGILANT·E

Se rendre disponible mais aussi demander des nouvelles, vérifier si le protocole est toujours valable, questionner l'étudiant·e, la ou le doctorant·e sur les conditions de réalisation du travail et son ressenti.

APRÈS LE TERRAIN : ÉCOUTER ET ACCOMPAGNER

Adopter une attitude volontariste, en faisant preuve d'attention et de vigilance au phénomène de normalisation des violences (certain·es peuvent minimiser la gravité de la situation) et garder à l'esprit la possibilité d'un état de choc et de sidération qui peuvent empêcher un récit immédiat et structuré des violences subies.

Prendre en charge : sans forcer la victime, il faut pouvoir offrir la possibilité de sortir de cette situation rapidement : par exemple, envisager et préparer un retour à domicile, que ce soit depuis la France ou l'étranger.

Demander si et comment la personne souhaite poursuivre le travail de recherche (et ne pas la pousser ni à continuer ni à arrêter).

Créer un espace d'échange post-terrain pour laisser émerger la parole si nécessaire. En cas de récits de VSS, il faut croire la personne, l'écouter, ne pas remettre en question son ressenti et son vécu, ne pas normaliser ni minimiser les violences, ne pas formuler d'injonction sur ce que serait la « bonne manière de réagir » (ex. : éviter les « tu devrais », ne pas pousser à porter plainte).

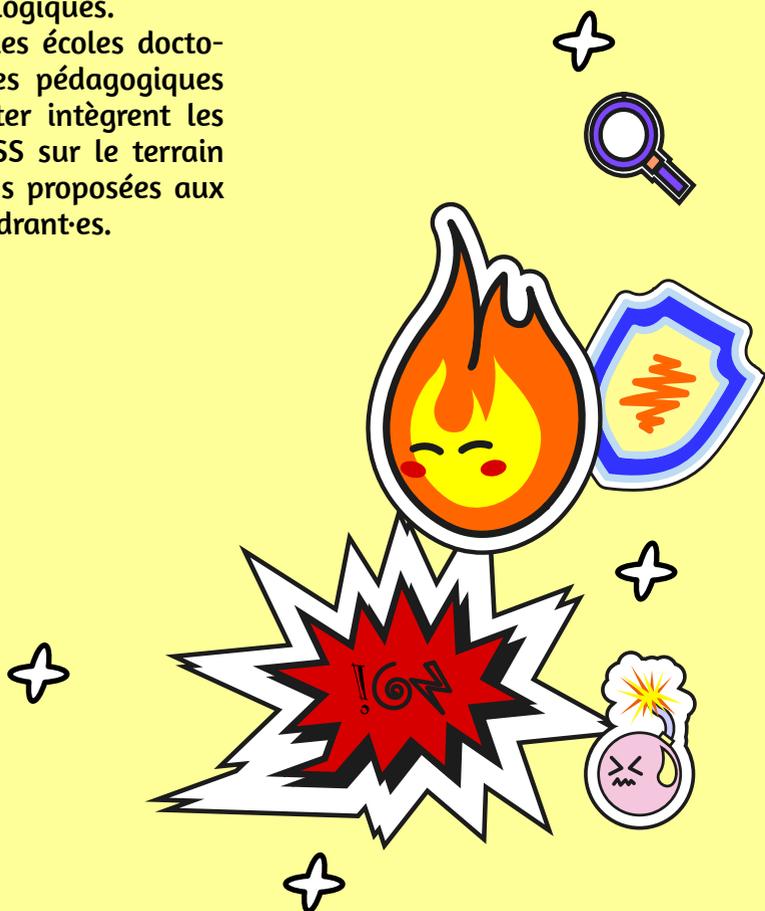
Accompagner scientifiquement le traitement des données : proposer des cadres théoriques intégrant les rapports de genre et les violences, aider à la transcription ou à l'analyse de données sensibles. Si la personne veut repartir sur le terrain, réfléchir à un autre angle d'approche. Identifier les échéances académiques et réfléchir aux aspects matériels et administratifs que peut impliquer un retard lié à l'expérience de violences sur le terrain (inscriptions tardives, décaler le CSI ou le rendu du mémoire).



EN TANT QU'INTERVENANT-E DANS DES FORMATIONS À L'ENQUÊTE DE TERRAIN

Visibiliser auprès de ses collègues et des institutions l'urgence de prendre en compte les enjeux de ce type de violence à tous les niveaux : juridiques, psychologiques, professionnels, scientifiques, méthodologiques et épistémologiques.

Œurer pour que les écoles doctorales et les équipes pédagogiques de licence et master intègrent les risques liés aux VSS sur le terrain dans les formations proposées aux étudiant-es et encadrant-es.



POURQUOI CE LIVRET ?

Cette brochure s'adresse aux chercheur-es et étudiant-es en sciences sociales ainsi qu'aux établissements qui les emploient.

Elle vise à informer à propos des violences sexuelles sur le terrain qui sont massives mais demeurent massivement tues. Elles ne sont que trop rarement abordées dans les formations à l'enquête de terrain, dans les relations pédagogiques d'encadrement, dans les espaces de l'enseignement supérieur et la recherche dédiés à la prévention des risques professionnels et à la lutte contre les VSS.

Les violences sexuelles sont diverses et seules certaines d'entre elles sont identifiées dans les textes réglementaires et les textes de lois. Une prise de conscience collective de l'ampleur du problème et un travail de formation professionnelle, de prévention et d'inclusion dans les enseignements sont nécessaires. Outre des exemples concrets et

une description succincte des mécanismes sociaux à l'origine de ces violences, cette brochure rassemble les ressources d'ores et déjà disponibles pour y faire face – que l'on en soit victime soi-même ou que l'on en soit témoin, en tant que collègue ou encadrant-e de travaux universitaires.

Lorsqu'elles ont été confrontées à des violences sexuelles sur leur terrain ou celui de leurs étudiantes, les autrices de cette brochure – anthropologues, sociologues, archéologues – ont dû faire face à leur propre impréparation, à l'indifférence, à la solitude. Elles estiment que des mesures doivent être prises et institutionnalisées, partout, pour lutter contre un phénomène qui brise des vies et des carrières dans le silence. Leur laboratoire et divers services universitaires et du CNRS impliqués dans la lutte contre les VSS leur ont d'ores et déjà apporté leur soutien. Celui-ci doit désormais s'étendre...

